

sous-direction des personnels⁺ et de la formation est chargée de :



Gérer la carrière des personnels relevant du rectorat et des services communs et de ceux dont la nomination relève du recteur de l'université,
Élaborer et mettre en œuvre les plans de formation, de perfectionnement et de recyclage des personnels administratifs, techniques et de service de l'université.

Assurer la gestion des effectifs des personnels de l'université et leur répartition harmonieuse entre les facultés, instituts et annexes,

Coordonner l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion des ressources⁺ humaines de l'université.

Elle comprend les services suivants :

- 1- le service des personnels enseignants,**
- 2- le service des personnels administratifs, techniques et agents de service,**
- 3- le service de la formation et du perfectionnement.**

